

ESPACES PUBLICS

Nettoisement des espaces publics du centre-ville
Approbation du choix du prestataire

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché, lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, a pour objet le nettoyage des espaces publics du centre-ville d'Ivry-sur-Seine.

Il est dit « à bons de commande » en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics et s'exécutera par émission de bons de commande successifs selon les besoins des services municipaux.

Les montants annuels minimums et maximums affectés au marché sont les suivants :

Montant annuel minimum : 167 224 € HT (200 000 € TTC),

Montant annuel maximum : 501 672 € HT (600 000 € TTC),

Soit, sur trois ans :

montant minimum : 501 672 € HT (600 000 € TTC),

montant maximum : 1 505 016 € HT (1 800 000 € TTC).

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2008 puis sera reconductible par deux fois (par période annuelle), pour prendre fin, en cas de reconductions successives, au 31 décembre 2010.

La durée totale du marché, reconductions comprises, ne pourra excéder trois ans.

Les candidats ont été informés que le marché sera attribué soit à un candidat individuel soit à un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

L'opérateur économique mandataire du groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence, transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 19 novembre 2008, a été publié par ces derniers le 22 novembre 2008.
- La date limite de remise des offres était fixée au 04 janvier 2008, à 17 heures.
- Aux dates et heures limites, 4 sociétés ont déposé un pli, et 1 société une lettre d'excuses par mail.

- Le 08 janvier 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des premières enveloppes remises par les 4 sociétés, puis les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 22 janvier 2008, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré les candidatures des sociétés TEP, OTUS, Edivert-Ediparc, et Gom Propreté recevables. Elle a ensuite procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des secondes enveloppes et les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 05 février 2008, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse des offres, a attribué le marché à la société OTUS.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution du marché de nettoyage des espaces publics du centre-ville d'Ivry-sur-Seine à la société OTUS pour un montant annuel compris entre 200 000 € TTC et 600 000 € TTC, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 11.

ESPACES PUBLICS

Nettoiemnt des espaces publics du centre-ville

Approbation du choix du prestataire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant la nécessité de passer un marché afin de procéder aux opérations de nettoyage des espaces publics du centre-ville de la Commune,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (de l'ordre de 1 505 016 € HT maximum sur un délai de trois ans en cas de reconductions successives) et de la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques qualifiés disposant des moyens de réaliser les prestations, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les prestations, réalisées en fonction des besoins, ne pouvant être définies à l'avance,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 05 février 2008, après analyse des offres, a attribué le marché à la société OTUS pour un montant annuel compris entre 200 000 € TTC et 600 000 € TTC,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 05 février 2008,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 32 voix pour et 11 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché relatif au nettoyage des espaces publics (chaussées, trottoirs et places) du centre-ville de la ville d'Ivry-sur-Seine à la société OTUS pour un montant annuel compris entre 200 000 € TTC et 600 000 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que les avenants y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 11.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 FEVRIER 2008